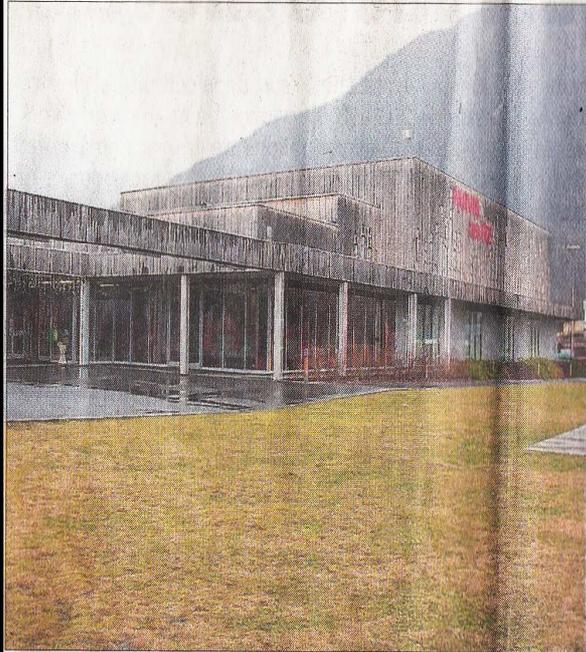


PASSY | Une organisation qui sera présentée ce soir à la mairie

L'association Colocaterres s'inquiète de la nouvelle tarification des salles communales



Les associations ne bénéficieront désormais que d'un prêt gratuit de salle par an. Archives photo Le DL

Ce soir, à l'occasion de la présentation du projet "Google drive" (18 h 30 à la mairie), la municipalité de Passy a convié les associations de la commune pour leur présenter les formulaires de demandes de subvention, les règles d'affichage et les tarifs des salles communales.

Une nouvelle tarification qui inquiète l'association Colocaterres, qui vient d'adresser une lettre ouverte au maire, Patrick Kolli-bay. Insistant sur le rôle essentiel de ces structures dans l'animation de la commune, l'association craint que ces dernières n'aient « plus droit qu'à un seul prêt gracieux de salle par

an. Au-delà, l'utilisation des salles est payante. Si cette décision ne touche pas les associations qui possèdent leurs propres locaux, elle va mettre sérieusement en difficulté les autres », peut-on lire dans la lettre ouverte.

Un système plus juste pour la municipalité

Côté mairie, l'adjointe à la culture Albanne Lemperrière explique : « En 2013, la mairie a comptabilisé 85 occupations de salles dont 62 non facturées. En 2014, les associations avaient droit à un premier événement gratuit. Désormais, la location de la salle sera gratuite pour un événement de

leur choix dans l'année. On laisse donc plus de choix aux associations, et elles seront désormais sur un pied d'égalité. Il nous semblait normal de les faire participer aux charges liées aux salles ».

Ce mercredi, des membres de Colocaterres seront néanmoins présents pour demander au maire « avec force, de revenir sur (sa) décision et de rétablir la gratuité concernant le prêt des salles communales aux associations qui méritent d'être soutenues pour tout ce qu'elles apportent à notre commune ».

Le débat s'annonce intéressant.

Pauline MOISY